

F.S.

20210026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 28 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

PRÉSENTS : Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Céline BORDIER, Marion CUVELIER, Isabelle DELEVOYE, Jean-Luc DELPORTE, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Émilie DUHAMEL, Alain DUTHOIT, Sophie FENOT, Catherine GÉRARD, Damien LEZAIRE, Lionel TRÉHAUT, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS, Hervé ZEIGHHEM

ABSENTS : Thierry HERMAN

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION 21 juin 2021

DATE AFFICHAGE : 21 juin 2021

SECRÉTAIRE : Christelle DESCAMPS est désignée secrétaire de séance

OBJET : PRESCRIPTION D'UNE PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL D'UN PROJET DE MEDIATHEQUE VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-54 à L153-59 et R153-15 et R153-16 ; 2

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 26 juin 2006 ; mise en compatibilité par arrêté préfectoral le 23 octobre 2010, révisé par révision allégée le 05 septembre 2007 et le 29 mars 2011 et modifié par modification de droit commun le 05 septembre 2007 et le 29 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'une délibération avait déjà été établie en date du 28 mars 2019 pour étudier la modification du PLU et que celle-ci en est la suite réglementaire ;

CONSIDÉRANT qu'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU peut être utilisée si le projet présente un intérêt général et que le PLU nécessite d'être adapté pour permettre la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette procédure sont de permettre l'implantation d'une médiathèque en centre-ville près de l'école desservie par les stationnements de la place en proximité ;

CONSIDÉRANT que la Médiathèque actuelle date de l'année 2000, qu'elle est actuellement trop petite ;

CONSIDÉRANT que cette dernière est actuellement située au centre du groupe scolaire et pourrait de ce fait être utilisée pour être reconvertie en garderie et plus largement en structure périscolaire ;

Définition des objectifs poursuivis :

Permettre l'implantation d'une nouvelle médiathèque dans ce contexte

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 4 contre, 2 abstentions :

- PRESCRIT la déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet d'implantation d'une médiathèque, valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Commune de Bourghelles ;
- APPROUVE les objectifs poursuivis comme exposés précédemment ;

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE

Franck SARRE

LE MAIRE

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
TRANSMISE A LA PRÉFECTURE LE 30 JUIN 2021
PUBLIÉE NOTIFIÉE LE 30 JUIN 2021
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Franck SARRE